

## EN DIRECT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE



### La guerre du Golfe

■ Pendant l'automne, la perspective d'une guerre dans le Golfe a retenu pratiquement toute l'attention du parlement lorsqu'il s'agissait de la paix et de la sécurité. Le 25 octobre, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a informé la Chambre des communes que le gouvernement préférait qu'une action offensive contre l'Irak soit approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU, mais qu'une absence d'unanimité n'empêcherait pas le Canada de participer à une démonstration de force. Les partis d'opposition ont immédiatement qualifié les propos de M. Clark d'incendiaires. Le chef du NPD, M<sup>me</sup> Audrey McLaughlin, a estimé que les déclarations du Ministre pourraient avoir de graves conséquences pour la sécurité des Canadiens et des Canadiennes gardés en otage en Irak. La même semaine, 250 autres militaires canadiens spécialistes des communications et du commandement ont été dépêchés dans le Golfe pour appuyer l'embargo des Nations Unies contre l'Irak, faisant ainsi passer les effectifs canadiens présents dans la région à 1 700 membres.

Le 19 novembre, une délégation non officielle de députés s'est rendue à Bagdad pour demander la libération des otages canadiens. Initialement, le gouvernement a rejeté l'idée, mais, en fin de compte, le député conservateur Robert Corbett a reçu l'autorisation de se joindre au libéral Lloyd Axworthy et au néo-démocrate Svend Robinson pour effectuer la mission non officielle. Leur tâche s'est avérée déprimante et souvent ennuyeuse, mais le 28 novembre, les autorités irakiennes ont annoncé que cinq des quarante-cinq otages seraient libérés.

Le 23 novembre, M. Clark a entamé une visite officielle dans la région. Il s'est rendu en Turquie, en Jordanie, en Égypte et en Israël (où il a rencontré des dirigeants tant

gouvernementaux que palestiniens). Le 28 novembre au parlement, le Ministre a brièvement rendu compte de son voyage dans un discours plus complet dans lequel il proposait une résolution sanctionnant les efforts de l'ONU qui exigeait le retrait de l'Irak du Koweït. Dans le long débat qui a suivi, les libéraux et les néo-démocrates ont proposé des amendements qui rejetaient l'usage de la force contre l'Irak, du moins tant que le parlement n'aurait pas été consulté de nouveau (proposition des libéraux). Le débat d'urgence a eu lieu la veille d'une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité le 29 novembre (à laquelle M. Clark a représenté le Canada), réunion au cours de laquelle le Conseil a autorisé (résolution 678) l'utilisation de tous les moyens nécessaires pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït.

La Chambre des communes a appuyé la résolution 678 plus tard le même jour (29 novembre) par 111 voix contre 82, malgré les protestations énergiques des deux partis d'opposition. L'une des principales préoccupations de ces derniers était que le gouvernement doit consulter le parlement avant de décider de participer à une action militaire offensive.

Le 10 décembre, M. Clark a comparu devant le Comité des affaires extérieures de la Chambre. Il a indiqué que le gouvernement consulterait le parlement le plus rapidement possible au fur et à mesure des événements. Il a également admis que diverses questions avaient été rendues plus urgentes du fait de l'occupation du Koweït par l'Irak, notamment : la nature des régimes au pouvoir dans nombre de pays arabes, les disparités extraordinaires existant entre les revenus des plus pauvres et ceux des plus riches dans la région, la concurrence que les différents dirigeants se livrent pour dominer le monde arabe, et la question palestinienne. Mais il a rejeté l'idée d'un lien précis entre la crise du Golfe et le problème palestinien.

Le 19 décembre, le parlement s'est ajourné jusqu'au 18 février. Comme l'échéance donnée à l'Irak pour se conformer à la résolution 678

approchait, le nouveau «comité spécial de guerre» du cabinet a décidé de convoquer à nouveau le parlement le 15 janvier pour une session d'urgence. Le premier ministre a immédiatement proposé que la Chambre sanctionne de nouveau les mesures prises par les Nations Unies pour mettre fin à l'agression de l'Irak contre le Koweït.

Au cours du long débat qui a suivi, on a noté les interventions du chef libéral, M. Jean Chrétien, qui se présentait pour la première fois aux Communes depuis son élection en décembre. Le 15 janvier, M. Chrétien a proposé un amendement en ajoutant à la dernière phrase de la résolution gouvernementale les termes suivants : «par le biais de la continuation des sanctions économiques ; cet appui exclut une action militaire offensive de la part du Canada pour le moment». Qui plus est, M. Chrétien a déclaré que, si la guerre éclatait, il faudrait immédiatement rapatrier les soldats canadiens qui n'étaient dans le Golfe que pour veiller à l'application de l'embargo. Le lendemain, son prédécesseur à la tête du Parti libéral, M. John Turner, a soutenu fermement en Chambre que le parlement a le devoir d'appuyer les résolutions de l'ONU et, partant, la résolution proposée par le gouvernement.

Le 16 janvier, immédiatement avant l'intervention de M. Turner, les amendements proposés par les libéraux et les néo-démocrates ont été rejetés. Le NPD avait proposé un sous-amendement à celui du Parti libéral, éliminant tous les mots après le mot «sanctions» et les remplaçant par «un tel appui exclut la participation du Canada à une attaque militaire contre l'Irak ou contre les forces irakiennes au Koweït». Le sous-amendement a été rejeté par 210 voix contre 39, les libéraux ayant voté contre. L'amendement libéral, quant à lui, a été rejeté par 134 voix contre 116.

Le débat témoignait d'un examen intense et sombre des questions en cause. Il s'est poursuivi après le début des hostilités, le 16 janvier à 19 heures, heure normale de l'Est. Pendant la séance du soir, après que le premier ministre eut pris acte des derniers événements, M. Chrétien a annoncé que «tous les Canadiens et Canadiennes ont l'obligation de rester unis en cette circonstance»

pour appuyer les soldats canadiens. Le chef du NPD, M<sup>me</sup> Audrey McLaughlin, a ensuite pris la parole ; elle a également exprimé son appui aux Forces canadiennes, mais en faisant valoir que ces dernières ne doivent servir que dans des actions humanitaires et non pas au combat.

Le 22 janvier, lors d'un vote sur la motion principale du gouvernement, presque tous les députés libéraux étaient pour, mais pratiquement tous ceux du NPD étaient contre. Ces derniers ont été rejoints par quatre députés libéraux, trois du Bloc québécois et un indépendant. La motion a été adoptée par 217 voix contre 47.

### Activités des comités

■ Le 8 novembre, le Comité de la défense de la Chambre des communes a publié un rapport intitulé *La souveraineté maritime*, qui recommandait au gouvernement d'acheter des sous-marins à propulsion conventionnelle et d'installer des capteurs sonars dans les eaux arctiques pour aider à préserver la souveraineté du Canada dans le Grand Nord. Le critique du NPD en matière de défense, M. John Brewin, a remis en question la nécessité d'acquiescer des sous-marins et il a proposé plutôt que le Canada en loue à un autre pays en attendant que ses besoins en matière de défense soient complètement examinés.

■ À l'automne, le Comité des affaires extérieures de la Chambre a formé un sous-comité, placé sous la présidence de M. Walter McLean, pour étudier la question du renouvellement de l'Accord canado-américain sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), qui expire en mai 1991. À cause d'une profonde divergence de vues, le sous-comité et le Comité n'ont pas pu conclure un rapport sur la période de reconduction et les conditions qui s'appliqueraient alors. La seule recommandation faite au gouvernement concernait la nécessité de procéder à un examen public et complet de la coopération militaire entre le Canada et les États-Unis, au cours des deux premières années d'une éventuelle période de renouvellement. □

— GREGORY WIRICK